

Bureau syndical du 14 février 2019

DELIBERATION N° 2019-02-007

Demande de subvention pour la conception et réalisation d'un site internet et d'un ensemble d'outils régionaux digitaux associés

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le quatorze février à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
22	15	15	

Présents :

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et MICHELI Felix.

Présentes :

Mesdames : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.

Absents :

Madame : BATTESTINI Serena.
Messieurs : VIVONI Ange-Pierre, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 22/02/2019
et de la publication de l'acte le: 22/02/2019



Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190214-2019-02-007-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019

Monsieur Président expose :

Afin d'accélérer le geste de tri et d'atteindre les objectifs ambitieux du plan d'action déchets 2018-2021, il a été acté la nécessité de travailler au développement d'un outil de communication régional et plus particulièrement d'une application sur les déchets. Compte-tenu de la composition du Syvadec qui regroupe l'ensemble des EPCI de Corse, permettant d'avoir une vision complète de la compétence déchet partagée entre le syndicat et les EPCI, le Syvadec est à un niveau pertinent d'action en matière de communication.

Après une étude approfondie des moyens à disposition, il est proposé de renforcer et développer les outils existants, à savoir le site internet du SYVADEC. Le nouveau site internet sera tourné vers l'utilisateur, modulable, évolutif et utilisera les dernières technologies. Autour de lui sera déployé un véritable éco système numérique composé de :

- un portail dédié aux adhérents avec des tableaux de bord et outils qui pourront être facilement importés sur le site du SYVADEC ou sur le site des adhérents,
- un ensemble de widgets sur les déchets que les usagers pourront s'approprier,
- la possibilité de créer des sites dédiés,
- des interactions et échanges forts avec les réseaux sociaux et avec les sites des adhérents et partenaires.

Le montant global du développement du projet est estimé à 100 000 € HT.

Le co-financement souhaité est de 80 % du montant du projet provenant de subventions des partenaires institutionnels l'ADEME et l'Office de l'Environnement de la Corse, le reste étant pris en charge sur fonds propres du SYVADEC auxquels s'ajoute la TVA.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions au meilleur taux de financement auprès des partenaires financeurs et de bien vouloir en délibérer.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et L.5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant la nécessité d'améliorer les différentes formes de communication et les différents supports pour sensibiliser tous les publics à la problématique des déchets

Ouïe l'exposé de Monsieur François TATTI, Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le Plan de financement afférent à ce projet
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190214-2019-02-007-DE
Date de télétransmission : 22/02/2019
Date de réception préfecture : 22/02/2019